



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Lyon Turin

Question écrite n° 58056

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'échéancier de réalisation de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin aussi bien dans sa section française que dans sa section internationale. S'il a pris acte avec satisfaction des annonces du tracé de la ligne nouvelle voyageurs et de l'engagement des études d'APS du tunnel nouveau sous Chartreuse, ainsi que de la date d'objectif de 2015 pour l'ouverture du tunnel international, il constate une certaine imprécision concernant le tunnel sous Belledonne. Il rappelle donc le caractère indispensable de ce dernier ouvrage pour accompagner l'accroissement du trafic fret dans les toutes prochaines années et pour faire face sans préjudice pour la population à l'objectif de doublement des volumes d'ici à 2015. Il constate qu'à ce jour la poursuite de l'étude au niveau de l'APS n'est évoquée dans les différentes déclarations officielles que pour le tunnel sous Chartreuse et souhaite connaître l'échéancier envisagé pour le tunnel sous Belledonne qui, en toute hypothèse, ne peut, à son sens, attendre la réalisation du tunnel international du mont d'Ambin pour voir le jour.

Texte de la réponse

Lors du sommet franco-italien du 29 janvier 2001, les deux gouvernements ont décidé la mise en oeuvre du projet de nouvelle liaison ferroviaire transalpine entre Lyon et Turin, en fixant à 2015 l'ouverture du tunnel de base franco-italien. A cette occasion, le ministre français de l'équipement, des transports et du logement a également annoncé la réalisation du tunnel de franchissement du massif de la Chartreuse pour délester la cluse de Chambéry d'une partie significative du trafic de transit qui l'emprunte. Le ministre a par ailleurs souligné la nécessité d'un prolongement ultérieur de cet ouvrage par un second tunnel sous le massif de Belledonne qui constituerait un accès performant au tunnel de base franco-italien et s'intégrerait dans l'itinéraire général d'acheminement des marchandises depuis la région de Lyon vers l'Italie. Dans sa décision du 25 janvier 2001, sur la partie française du projet Lyon Turin, le ministre a demandé que soient engagés des compléments d'études préliminaires pour l'acheminement du fret entre la région de Lyon et le massif de la Chartreuse. Ces études devront être menées dans le courant de cette année pour permettre d'organiser ensuite de nouvelles consultations locales sur le volet fret du projet Lyon Turin. Sur la base de ces consultations, le ministre souhaite que soient conclues définitivement, d'ici le printemps 2002, les études préliminaires de l'itinéraire d'acheminement des marchandises vers l'Italie. Il disposera ainsi d'une vision d'ensemble des conditions d'acheminement du fret pour se prononcer sur la poursuite des études du tunnel sous le massif de Belledonne. S'agissant du calendrier, la mise en service de ce tunnel est très liée à l'ouverture du tunnel de base franco-italien pour mieux exploiter la capacité offerte par ce dernier. Compte tenu des études déjà réalisées et de sa durée de construction, plus courte que celle du tunnel de base (20 kilomètres à réaliser contre plus de 52 kilomètres pour le tunnel franco-italien), le tunnel de Belledonne ne se situe pas sur le chemin critique de l'opération d'ensemble. L'ampleur et la complexité de l'ouvrage nécessitent de concentrer, dès aujourd'hui, les principaux efforts sur la réalisation du tunnel de base franco-italien qui constitue la pièce maîtresse du projet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58056

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1054

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4284